

« RIEN N'EST PLUS IMMINENT QUE L'IMPOSSIBLE » (V. HUGO)

ATTAQUE GÉNÉRALE SUR LA FORMATION

Les formateurs des INSPÉ, réunis par le SNESUP en AG le 1^{er} avril, ont à nouveau constaté le caractère délétère de la “réforme” de la formation des enseignants et CPE et la mise en œuvre très variable qui en est faite d'une région – ou d'un département... – à l'autre, aux antipodes du projet affiché par le ministère d'une uniformisation des cursus.

Les directions des INSPÉ et les rectorats ne disposent toujours pas, à ce jour, de toutes les informations nécessaires à sa mise en œuvre à la rentrée de septembre. On constate ainsi une véritable improvisation de la part des tutelles au fur et à mesure que les problèmes leur apparaissent, alors qu'ils avaient été pointés dès le départ par les organisations syndicales dans les entrevues de l'Agenda social.



AVRIL 2021 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Konstanze Lueken, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigségur.

Dans le même temps, un rythme toujours aussi fou continue d'être imposé aux formateurs pour qu'ils rendent les maquettes, les syllabi, les modalités d'évaluation prévues – dans une forme de volontarisme forcené, complètement déconnecté de la réalité vécue par des collègues confrontés en permanence au flou des réponses à leurs différentes questions et/ou à la pénurie de moyens.

On assiste ainsi à la fermeture de filières de master MEEF, faute d'accord entre partenaires (STAPS, Arts plastiques, mathématiques à Valenciennes), à la baisse des effectifs en Master et des postes au concours – puisque les étudiants contractuels vont venir opportunément combler les manques les plus voyants –, à l'installation, dans plus d'un INSPÉ, d'un climat délétère, du fait de directions d'autant plus autoritaires ou absentes qu'elles se contentent de se mettre en adéquation avec le pas-à-pas des mesures et de la concurrence *organisée* entre disciplines et/ou entre blocs d'enseignements au sein des équipes.

En dépit de la grande confusion qui règne dans la mise en œuvre de la “réforme” et au mépris des souffrances, actuelles, des personnels et prévisibles des futurs étudiants, le ministère Blanquer “avance” avec un projet politique cohérent, porteur d'une vision appauvrie du

métier: remplacer la formation universitaire et professionnelle des enseignants et CPE par une mise au pas des universitaires, des formateurs comme des futurs fonctionnaires et/ou contractuels de l'Éducation nationale et, n'en doutons pas, des enseignants et CPE déjà en poste, tous appelés à devenir les exécutants d'injonctions produites par quelques «spécialistes», tous opportunément choisis par le ministère.

Nous appelons donc, de nouveau, le ministère à surseoir à la mise en œuvre de sa “réforme”. Le mur de la rentrée approche et les acteurs, déjà épuisés, alertent solennellement les tutelles sur la catastrophe annoncée. Il faut maintenant écouter les formateurs comme les étudiants qui dénoncent, de plus en plus clairement, la dégradation de leurs conditions d'études, les enseignants et CPE en école ou en établissement, les inspecteurs qui anticipent les difficultés d'accueil et de suivi des étudiants contractuels et le surcroît de travail afférent – alors même que tous sont éprouvés par la pandémie qui ne cesse pas de ne pas finir.

Le MEN émiette sa “réforme” pour diviser les personnels entre eux. Ne tombons pas dans le piège. Formatrices et formateurs, enseignant-es-rechercher-es, étudiant-es... en INSPÉ ou dans les autres composantes universitaires, titulaires des premier et second degrés... Tout le monde a à y perdre (sauf le MEN). Restons unis pour contrer cette mauvaise «réforme».

(ENCORE) UN POINT AVEUGLE DE LA “RÉFORME” ?

La question des reconversions : pataquès à tous les étages

Que se passera-t-il pour les personnes susceptibles de bénéficier d'un financement dans le cadre d'une reconversion professionnelle? La question n'est toujours pas réglée.

Plusieurs problèmes enchevêtrés et cas de figure « inextricables » (?) :

Premier cas. X est en reconversion et déjà titulaire d'un M2. Si on ne l'autorise pas à s'inscrire en M2 MEEF – puisqu'il n'est pas titulaire d'un M1 MEEF –, X ne serait pas contre le fait de s'inscrire en M1 MEEF afin de pouvoir passer tout de même le concours au bout d'un an, en candidat libre.

MAIS on ignore toujours à ce jour si « Transitions-pro »¹ acceptera de financer un tel projet de transition professionnelle (PTP): il a bien été expliqué à l'organisme que le concours se situait désormais en fin de M2,

1. <https://www.transitionspro.fr/qui-sommes-nous> « En tant qu'association loi 1901, à but non lucratif, «Transitions Pro» est un réseau national composé de dix-huit structures, entièrement voué à votre projet de reconversion professionnelle. Nos missions nous ont été attribuées par l'Etat (agrément du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion) qui alloue à chaque région un budget annuel pour financer les projets de reconversion professionnelle des salariés du privé. »

ce qui dans le raisonnement administratif équivaut à zéro employabilité au bout d'un an.

Si l'organisme finit par entendre raison et accepte de financer un M1 (mais quand?! monter un dossier est d'ordinaire compliqué, là c'est mission impossible), dans le M1 MEEF nouvelle mouture, la préparation aux concours ne sera qu'entamée – ce qui rend la réussite du projet de reconversion professionnelle moins probable qu'avant la "réforme".

Le plus simple (pour les personnes en reconversion) serait qu'elles puissent être autorisées à candidater directement en M2 MEEF. Mais derechef se pose à elles la question de ce sur quoi elles doivent postuler dans leur dossier de reconversion – là, maintenant, tout de suite!

Aux dernières nouvelles – service de formation continue [de l'université] Panthéon-Sorbonne (FCPS) –, «Transitionspro» accepterait l'idée d'un projet de M1 MEEF dans la mesure où l'année de M2 serait partiellement financée par le stage – observation en pratique accompagnée (OPA) ou en responsabilité – en cas d'insuccès au concours au bout de la première année. Mais tout ça demeure extrêmement flou et, encore une fois, les dossiers, c'est maintenant !

Deuxième cas. Y n'est titulaire que d'un M1 mais pas d'un M2 – cas de figure plutôt rare, vu la sociologie des publics intéressés.

Il faut donc que Y soit en M2 MEEF pour passer le concours, d'où retour à la case précédente: si Y n'est pas autorisé à candidater directement en M2 MEEF, il doit impérativement passer par la case M1 et pour l'instant le suspens, sur ce que «Transitionspro» acceptera ou pas de financer, reste entier. L'organisme va-t-il finir par considérer que l'employabilité n'est effective qu'au bout de deux ans, mais que la seconde année est (co-)financée? Peut-être, mais tout sauf sûr au jour d'aujourd'hui.

Enfin, et pour mémoire, dans un certain nombre de parcours – indépendamment des questions de reconversion et de financement –, des étudiants titulaires d'un M1 non MEEF souhaitent passer les concours. La question est complexe – l'idée d'un accès direct au M2 MEEF (sous réserve de la solidité du dossier) est discutable à bien des égards. Il n'en demeure pas moins que c'est l'un des (nombreux) dégâts collatéraux de la modification de la place du concours, qui n'ont manifestement pas été pensés. De manière pratico-pratique, les coordonnateurs de parcours se retrouvent à ne savoir quoi répondre aux étudiants dans cette situation, de plus en plus nombreux à les solliciter. Par ailleurs, ils sont bien en peine de dire, à ce stade, laquelle des deux années (M1 ou de M2) permettra de préparer au moins mal les concours...

De deux choses l'une: ou bien le *double bind* est un outil du *new public management* ou bien il faut recruter un(e) DGRH pour la DGRH...

Les filières des disciplines professionnelles et technologiques connaissent une spécificité importante: les inscriptions y concernent souvent, pour plus de la moitié, quand ce n'est pas exclusivement, des professionnel·les en reconversion (PLP conduite routière, vente, médico-social...). Or ces «étudiant·es» ont obtenu, de pôle emploi ou d'autres fonds, des allocations qui permettent le financement de leurs études, en compensant la perte de leur salaire. Les allocations pour une reconversion nécessitant désormais deux années de financement (au lieu de dix ou douze mois lorsque le concours était en M1, avec une employabilité au terme de l'année) vont être beaucoup plus difficiles à obtenir.

On peut redouter que de tels profils, précieux pour l'Éducation nationale, soient privés de la formation au sein des masters MEEF, «remplacée» par une année de seule préparation aux concours et/ou d'adaptation à l'emploi en qualité de contractuel·le – puisque c'est le modèle qui s'impose de plus en plus... ou renoncent tout bonnement à leur projet.

L'apprentissage – dans lequel le gouvernement injecte 7 milliards d'euros – devient progressivement l'unique voie pour nombre des métiers auxquels les filières professionnelles et technologiques de l'Éducation nationale garantissaient encore, au-delà des stricts savoirs professionnels, une formation générale comme une formation citoyenne. Ne restera plus alors, pour boucler la boucle, qu'à supprimer les masters MEEF afférents.

Autres difficultés. Les PLP professionnels (très nombreux) peuvent passer voire réussir le concours avec un diplôme de niveau bac + 2 et cinq ans d'expérience professionnelle, ils débuteront alors leur carrière sans aucune formation, en pleine responsabilité dans les classes.

ALTERNANCE PRIVÉ/PUBLIC ? DEUX POIDS, DEUX MESURES

Deux notes de service à propos des modalités de l'alternance des étudiants MEEF en responsabilité tiers temps sont parues à quelques mois d'intervalle pour les établissements publics et privés sous contrat (<https://www.snesup.fr/article/notes-de-service-du-men-pour-les-contractuelles-alternantes>).

Et... surprise, les modalités ne sont pas tout à fait les mêmes. Si les deux textes prévoient que «*De manière exceptionnelle et en début du contrat, les missions peuvent s'exercer sous la forme d'interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité d'un professeur [public]/ d'un maître [privé]*», il est cependant précisé dans la note de service qui concerne

l'enseignement privé sous contrat que les berceaux seront « identifiés, notamment dans les établissements dépendant du Secrétariat général de l'enseignement catholique, à la rentrée 2021, dans des classes ou sur des heures déjà occupées dans l'année scolaire par des maîtres titulaires ».

Le ministère accorde-t-il au privé sous contrat ce qu'il refuse au public : des alternants en surnombre dans les écoles et établissements ? Il semble que oui, même si le texte n'est pas explicite : certes, l'alternance, là aussi, est réduite à la prise en main d'une classe en responsabilité... mais la note de service indique que les titulaires seront, sur le temps de classe de l'alternant, affectés « *au bénéfice de différents projets de l'établissement [...] et en tout état de cause pour des missions d'enseignement* »... L'expression, pour le moins contournée, laisse présager le pire, et on peut déjà imaginer toutes les dérives possibles sur les services des titulaires et les pressions qui pourraient s'exercer sur eux pour s'impliquer dans « *d'autres missions* »... Le diable se niche toujours là où on sait : si les conditions de stage sont censées être identiques, pourquoi deux rédactions différentes pour le même paragraphe ?

CONGRÈS NATIONAL D'ORIENTATION DU SNESUP

Le prochain congrès national d'orientation du SNESUP devrait se dérouler *in praesentia* à l'université de Rennes 2, du mardi 15 au jeudi 17 juin 2021. Il s'agit d'un moment important dans la vie du SNESUP et aussi d'une possibilité d'avoir un temps de discussion et d'échange collectif sur la situation et les perspectives de la formation des enseignant·es et des CPE. Nous invitons tous ceux qui le peuvent à nous y retrouver pour partager nos analyses et mettre à jour nos mandats dans le contexte des attaques sans précédent que nous subissons ! Rapport d'activité 2019-2021 du Collectif FDE: https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/supplement_congres_mensuel_694_avril_2021.pdf

ACTUALITÉS

Fermetures de masters MEEF dans plusieurs sites du Nord (PLP Lettres-Histoire à Arras, mathématiques, Arts plastiques et EPS à Valenciennes), suppression de la L3 Éducation et Motricité à Évry, non-remplacement des responsables de formation... Que vont devenir les étudiant·es qui souhaitent s'orienter vers les métiers d'enseignement sur ces sites ? Est-ce en fermant des formations que le ministère pense rendre les métiers de l'éducation attractifs ? Est-ce là « améliorer » la formation de ceux qui s'y destinent ?

Les étudiant·es se mobilisent: soutenons-les en relayant très largement leurs pétitions et contactons les

étudiant·es actuellement en L3 prépro dans nos universités...

- Étudiants contre la mise en place de la réforme de la FDE: https://s.42l.fr/petition_etudiant
- Étudiants d'Évry contre la fermeture de la filière Éducation et Motricité: https://s.42l.fr/petition_Evry
- Étudiants contre la fermeture du master MEEF EPS à Valenciennes: https://s.42l.fr/petition_Valenciennes
- Un pad des étudiant·es pour faire le point sur la réforme et les actions: <https://padlet.com/educationnice/mobilisation>
- Une adresse mail pour contacter les étudiant·es: reformemeefpoitiers@gmail.com

Et bien sûr aussi, sur le site du SNESUP:

<https://www.snesup.fr/rubrique/formation-des-enseignants>

et sur notre pad:

<https://fr.padlet.com/coretmu/hfmfg4ws8mtpufe7>

Les sujets zéro et les programmes de concours, qui nous avaient été annoncés, dernier délai, pour... février 2020, viennent de sortir :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>



Face au dysfonctionnement des plateformes d'enseignement à distance début avril 2021, le ministre a déclaré : « Ce qui n'a pas fonctionné, ce sont les tuyaux ! »